

Vous travaillez dans le secteur des entreprises de garage? Votre salaire va augmenter !

Quand votre salaire va-t-il augmenter ?

A partir du 1^{er} février 2020

Comment votre salaire va-t-il augmenter ?

Il s'agit d'une indexation de + 0,74 % sur les salaires barémiques à la tension 100 ainsi que pour les salaires effectifs sans tenir compte de la tension de salaire.

Catégorie professionnelle	Tension	40h*	39h*	38h30*	38h
Catégorie A1	-	12,59	12,87	13,02	13,11
Catégorie A1.1 (avec 10 ans anc. entreprise)	100%	13,11	13,37	13,59	13,70
Catégorie A1.2 (avec 20 ans anc. entreprise)	105%	13,77	14,04	14,27	14,39
Catégorie A2	100%	13,11	13,37	13,59	13,70
Catégorie A2.1 (avec 10 ans anc. entreprise)	105%	13,77	14,04	14,27	14,39
Catégorie A2.2 (avec 20 ans anc. entreprise)	110%	14,42	14,71	14,95	15,07
Catégorie B1	110%	14,42	14,71	14,95	15,07
Catégorie B2	116%	15,21	15,51	15,76	15,89
Catégorie C1	122%	15,99	16,31	16,58	16,71
Catégorie C2	128%	16,78	17,11	17,40	17,54
Catégorie D1	134%	17,57	17,92	18,21	18,36
Catégorie D2	140%	18,35	18,72	19,03	19,18

*Il peut être travaillé plus de 38heures/semaine avec octroi de jours de compensation.

Votre Liberté
Votre Voix

